

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 5443**

Intitulé

CQP : Certificat de qualification professionnelle Mécanicien cycles

| AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION | QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION |
|---|--|
| Association nationale pour la formation automobile (ANFA) | Délégué général de l'ANFA |

Niveau et/ou domaine d'activité

Convention(s) :

3034 - Services de l'automobile (Commerce et réparation de l'automobile, du cycle et du motocycle, activités connexe, contrôle technique automobile, formation des conducteurs)

Code(s) NSF :

252r Entretien et réparation des automobiles, cycles et motocycles, véhicules industriels, engins agricoles et de chantiers; Entretien, maintenance, réparation de moteurs thermiques et de machineries de navire

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le Mécanicien Cycles effectue des activités de maintenance des cycles.

Les activités constitutives de la qualification de Mécanicien Cycles peuvent se regrouper en 2 catégories :

- 1) les activités techniques,
- 2) les activités relatives à l'organisation et à la gestion de la maintenance.

Concernant les activités techniques, il réalise :

- l'ensemble des interventions de maintenance préventive et corrective relevant de l'entretien courant et périodique des cycles ; ces opérations sont réalisées dans le cadre de procédures prédéfinies. Elles peuvent nécessiter l'utilisation d'équipements adaptés.
- l'assemblage et le réglage des cycles neufs et occasions, visant la préparation à la route

Dans le cadre de ces activités, il assure également en matière d'organisation et de gestion de la maintenance :

- l'utilisation de la documentation technique
- l'agencement et l'entretien du poste de travail / de l'outillage
- l'application des procédures qualité en vigueur dans l'entreprise
- l'établissement de tout document d'atelier utile
- et formule les conseils techniques et d'utilisation auprès de la clientèle.

Les capacités attestées :

- Effectuer les assemblages ou monter un vélo à la carte en effectuant les réglages et contrôles selon les procédures prédéfinies
- Effectuer les opérations de maintenance préventive et corrective
- Organiser le poste de travail en fonction de la nature de l'intervention à réaliser
- Formuler un conseil d'utilisation et d'entretien
- Situer son activité dans l'entreprise et son environnement professionnel

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

L'emploi est exercé le plus fréquemment dans toute entreprise qui réalise de manière permanente des interventions de maintenance de cycles.

L'emploi peut donc aussi bien être exercé chez les détaillants spécialistes que dans les grandes surfaces commercialisant du cycle.

Mécanicien / mécanicienne en cycles

Codes des fiches ROME les plus proches :

11607 : Réparation de cycles, motocycles et motoculteurs de loisirs

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

5 Modules :

1. Technologie du cycle, techniques de montage et préparation de vélos
2. Service après-vente cycles
3. Gestion et organisation de l'activité niveau 1
4. Relation service niveau 1
5. Environnement professionnel cycles

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

| CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION | OUINON | COMPOSITION DES JURYS |
|--|--------|-----------------------|
| Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant | X | |
| En contrat d'apprentissage | X | |

| | | |
|---|---|--|
| Après un parcours de formation continue | X | Jury paritaire tripartite (un représentant d'une organisation professionnelle, un représentant d'une organisation syndicale de salariés, un formateur désigné par l'ANFA). |
| En contrat de professionnalisation | X | Jury paritaire tripartite (un représentant d'une organisation professionnelle, un représentant d'une organisation syndicale de salariés, un formateur désigné par l'ANFA). |
| Par candidature individuelle | | X |
| Par expérience dispositif VAE prévu en 2007 | X | Jury paritaire tripartite (un représentant d'une organisation professionnelle, un représentant d'une organisation syndicale de salariés, un formateur désigné par l'ANFA). |

| | OUI | NON |
|-----------------------------------|-----|-----|
| Accessible en Nouvelle Calédonie | | X |
| Accessible en Polynésie Française | | X |

| LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS | ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX |
|--|-------------------------------------|
| Certifications reconnues en équivalence : - CAP Maintenance des véhicules automobiles, option motocycles - BEP Maintenance des véhicules et des matériels, dominante motocycles Texte réglementaire : Fiche RNQSA A.3.5 annexée à la Convention Collective des Services de l'Automobile | |

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 15 mai 2007 publié au Journal Officiel du 16 mai 2007 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 16 mai 2007, jusqu'au 16 mai 2012. Autorité responsable : Association nationale pour la formation automobile (ANFA).

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 19 novembre 2013 publié au Journal Officiel du 29 novembre 2013 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, sous l'intitulé « Certificat de qualification professionnelle Mécanicien cycles » avec effet au 16 mai 2012, jusqu'au 29 novembre 2018.

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

Site ANFA : www.anfa-auto.fr

<http://www.anfa-auto.fr>

Lieu(x) de certification :

A.N.F.A.

41-49, rue de la Garenne - B.P. 93 - 92313 Sèvres Cedex

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

SEPR LYON (69)

IFA SAINT MALO (35)

INCM PARIS (75)

Historique de la certification :